



ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT (E) ET DES PARENTS

Rappel

Il est rappelé aux étudiant (e)s inscrits à l'UCAO/UUA qu'ils doivent se conformer strictement au règlement Intérieur de l'établissement, notamment aux articles relatifs à ses « Dispositions disciplinaires ». Ce document doit être constamment lu et relu afin de bien s'imprégner de son esprit et de son orientation.

L'accès de l'Université et aux cours sera refusé à tout étudiant (e) qui ne serait pas disposé (é) à respecter les consignes de bonne conduite qui sont contenues dans le règlement Intérieur.

Étudiant (e), ce que vous êtes venu (e) chercher à l'UCAO/UUA, c'est l'excellence. Vous devez contribuer à l'avènement de cette excellence en vous soumettant au Règlement Intérieur.

Texte de l'Engagement

Nous soussignés, étudiant (e) et parents, ayant pris connaissance du « Règlement Intérieur de l'UCAO/UUA à l'intention des étudiants » (du 16 juin 2016), prenons l'engagement, chacun pour ce qui nous concerne, d'en respecter les dispositions et de les faire respecter.

Fait à Abidjan, le

Étudiant (e) :

Parent :

Nom, Prénom et signature

Nom, Prénom et signature